

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 27 avril 2022

portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est)

NOR : TREA2212816S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son titre IV ;

Vu la décision du 7 décembre 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est mentionnées dans la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à M. Emmanuel Jacquemin, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de l'adjoint au

directeur, chargé des affaires techniques, mentionnées dans les articles 3 et 4 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à M. Christian Burgun, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du cabinet mentionnées à l'article 5 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à Mme Delphine Follenius, attachée principale d'administration de l'Etat.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aéroports et navigation aérienne » mentionnées à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à :

- M. Alexis Clinet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Jean-Marie Landes, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;
- Mme Marie Schmitt, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aviation générale » mentionnées à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à :

- M. Denis Bergé, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;
- M. Adrien Danze, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;
- M. Patrick Gérardin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;
- Daniel Lett, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;
- M. Pierre-Gilles Hackenheimer, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Philippe Koehler, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Luc Martini, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- Mme Isabelle Morvan, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Jean-Louis Simon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

- M. Frédéric Weis, assistant d'administration de l'aviation civile de classe supérieure ;
- M. Ploton Cyril, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;
- M. Claude-Emmanuel Durand, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;
- M. Nicolas Fernandez, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;
- M. Arnaud Pedron, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « sûreté » mentionnées à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à :

- Mme Karin Mahieux, attachée principale d'administration de l'Etat ;
- M. Laurent Seynat, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « régulation économique et développement durable » mentionnées à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à :

- Mme Aude Bernadac, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Gilles Vigneron, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « transport aérien » mentionnées à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à :

- M. Philippe Doppler, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Marc Moreau, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;
- M. Benjamin Boulfroy, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Vivien Verdon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 9

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanent de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est, à :

- M. Christian Burgun, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe ;
- M. Alexis Clinet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- Mme Delphine Follenius, attachée principale d'administration de l'Etat ;
- M. Philippe Doppler, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- Mme Karin Mahieux, attachée principale d'administration de l'Etat ;
- Mme Aline Zetlaoui, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Article 10

La décision du 20 décembre 2021 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est) est abrogée.

Article 11

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 27 avril 2022.

P. CIPRIANI